

BUDGET PRINCIPAL

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : 2026113 avec 1 pièce(s) jointe(s)
Date de décision : 15/06/2026
Objet : VENTE VEHICULE ECONOMIQUEMENT IRREPARABLE 196 BMA 31

Nature : DÃ©libÃ©rations

Matière : Domaine et patrimoine - Alienations

Date de télétransmission : 18/06/2026 Agent de transmission : AUTOMATE

Acte : 2026=113 Vente v_hicule _conomiquement irr_parable 196 BMA 31.pdf

Annexes :

1 - Annexe 2026-113.pdf

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 031

Identifiant de l'acte : 031-283100014-20260615-2026113-DE

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 18/06/2026

DU BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS

Présents :	4
Représentés :	0
Excusés :	0
QUORUM	3

SÉANCE DU 15 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six, au jour du quinze juin à quatorze heures et trente minutes, le bureau du conseil d'administration s'est réuni au service départemental d'incendie et de secours, sur convocation de son président, Monsieur Gilbert HÉBRARD en date du 8 juin 2026.

Étaient présents : HEBRARD Gilbert, BAYLAC Sandrine, LLORCA Jean-Louis, POUMIROL Emilienne

Étaient excusés :

OBJET : Vente véhicule économiquement irréparable 196 BMA 31

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 1424-29 et L 1424-30 ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

Vu le code de l'environnement notamment les articles L 541-1 et L 541-1-1 ;

Vu le code de la route notamment les articles L 321 et L 321-2 ;

Considérant que :

- Le véhicule cité ci-dessous, a été évalué par le service départemental d'incendie et de secours de la Haute-Garonne comme étant économiquement irréparable.
- La vente classique à la réforme, par l'intermédiaire d'un commissaire-priseur, n'a pas pu aboutir en raison de l'absence d'acheteurs.

Une cession, à titre onéreux, est donc proposée pour le véhicule listé ci-dessous :

Marque	Modèle	Immatriculation	Année	Numéro d'inventaire	Offre financière TTC
RENAULT	MIDLUM	196 BMA 31	2005	0424294	4 000 €

Cette cession sera effective après régularisation administrative, notamment la sortie de l'inventaire du parc roulant du service départemental d'incendie et de secours de la Haute-Garonne.

ENTENDU le rapport de Cdt Philippe SANS,

APRÈS en avoir délibéré,

Les membres du bureau du conseil d'administration, à l'unanimité,

Transmis en Préfecture, affiché et certifié exécutoire le **15 8 JUIN 2026**, identifiant de la délibération

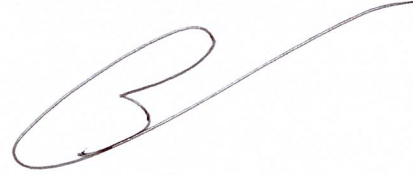
Cette délibération sera publiée dans le prochain recueil des actes administratifs du SDIS Haute-Garonne

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Toulouse, dans un délai de deux mois, à compter de sa date de notification et de publication.

AUTORISENT le président du conseil d'administration à céder le véhicule économiquement irréparable ci-dessus auprès de la société SurplusIndustries.

Le Président du conseil d'administration
du service départemental d'incendie et de secours
de la Haute-Garonne,

Gilbert HÉBRARD



7 8 JUIN 2026

Transmis en Préfecture, affiché et certifié exécutoire le....., identifiant de la délibération

Cette délibération sera publiée dans le prochain recueil des actes administratifs du SDIS Haute-Garonne

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Toulouse, dans un délai de deux mois, à compter de sa date de notification et de publication.

secretariatdir@sdis31.fr • www.sdis31.fr

49, chemin de l'Armurié
CS 80123 • 31772 Colomiers Cedex